



A vouloir décarboner sans charbon trop vite, le Gouvernement s'apprête à carboniser la sécurité d'approvisionnement !

Les analyses complémentaires effectuées par RTE à la demande du Gouvernement suite à l'action de la CFE Énergies et d'autres organisations syndicales ont été rendues publiques début avril. Elles confirment qu'il est souhaitable de maintenir en service une ou plusieurs tranches fonctionnant au charbon en France au-delà de 2022 au nom de la sécurité d'alimentation électrique. La CFE Énergies demande donc au Gouvernement d'être pragmatique et de ne pas jouer aux équilibristes avec le système électrique.

Alors que les rapports rendus publics ces dernières semaines montrent que la hausse des températures et des émissions de gaz à effet de serre rend le combat climatique chaque jour plus urgent et plus impératif, l'engagement climatique de l'Allemagne reste poussif avec le report à 2038 d'une Energiewende sans charbon et l'essor des énergies bas carbone en Chine ne parvient pas à masquer le poids massif du charbon dans la production électrique chinoise.

Dans ce contexte, même si elle place l'impératif climatique au cœur des choix de politique énergétique qu'elle défend, la CFE Énergies reste persuadée que la précipitation du Gouvernement à vouloir fermer le parc charbon français procède davantage d'un calcul politique que du pragmatisme et qu'elle ne changera rien à l'équation climatique mondiale ou européenne.

C'est bien de ce pragmatisme dont le Gouvernement doit aujourd'hui faire preuve au regard des dernières analyses de RTE. La CFE Énergies considère comme une ineptie la volonté de tenir coûte que coûte l'engagement de fermeture du parc charbon en 2022, au risque de mettre en péril l'approvisionnement électrique français à chaque vague de froid après cette échéance. Elle considère qu'au contraire, reconnaître et assumer que cette butée de 2022 doit être ajustée de quelques années pour permettre le déploiement de moyens de substitution efficaces et vertueux relève du pragmatisme et de l'esprit de responsabilité.

La CFE Énergies ne comprend donc pas pourquoi, lors de sa conférence de presse du 3 avril, le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire a réaffirmé l'intention du Gouvernement d'inscrire coûte que coûte son action dans la très étroite voie permettant, sous de nombreuses conditions, de tenir l'échéance de 2022. Cette voie étroite risque de coûter cher au consommateur français en cas de défaillance du système électrique mais aussi au contribuable français, tant les mesures à déployer pour la rendre praticable sont nombreuses... et sans aucune certitude d'y parvenir.

.../...



Nul ne doit oublier que les mécanismes du marché électrique européen font que les moyens de production d'électricité sont sollicités en fonction des besoins du réseau et de leurs coûts de production, du moins élevé au plus élevé. Ce qui signifie que lorsqu'une centrale au charbon n'est pas disponible, c'est une autre centrale au charbon qui la supplée. Et lorsque le parc charbon français sera fermé, c'est donc logiquement les parcs charbon de nos voisins européens qui seront sollicités... Les émissions de CO₂ seront donc juste déplacées en dehors de nos frontières, sans améliorer le bilan carbone européen.

Délocaliser le problème mais ne pas le régler, ce n'est ni exemplaire, ni responsable... ce n'est pas non plus faire de la fermeture du parc charbon français la mesure phare de l'action du Gouvernement en faveur du climat ! Pour la CFE Énergies, c'est bel et bien au niveau européen qu'il faut agir, en imposant à l'ensemble des producteurs d'électricité un même champ de contraintes sur les émissions de CO₂.

Plutôt que de s'entêter à tenir une échéance qui ne repose sur aucune logique économique, industrielle et sociale et n'aura quasiment aucun effet sur le réchauffement climatique, la CFE Énergies invite le Gouvernement à se pencher sur un scénario alternatif : lisser sur la période 2019-2026 les heures de fonctionnement prévues jusqu'en 2022 pour l'ensemble des tranches charbon françaises, en accompagnant cette mesure d'un mécanisme de régulation permettant aux producteurs d'atteindre leur équilibre financier.

C'est une solution permettant, à impact CO₂ identique à celui d'une fermeture de l'ensemble des tranches charbon en 2022, de sécuriser le réseau électrique jusqu'en 2026, tout en maintenant les milliers d'emplois aujourd'hui menacés par ces fermetures. Une solution également moins douloureuse également pour le contribuable français...

Enfin, c'est aussi de responsabilité sociale dont le Gouvernement doit faire preuve dans ce dossier. Parce que cette fermeture du parc charbon français est le fruit d'une décision strictement politique et non d'un choix économique ou industriel des entreprises exploitant ces centrales, c'est bien au Gouvernement qu'il revient d'assumer les conséquences, notamment sociales, de cette décision. La CFE Énergies lui demande donc de s'atteler, dès à présent et quelle que soit la date de fermeture de ces centrales, à faire de la reconversion industrielle de ces bassins d'emplois et de l'accompagnement social de leurs salariés une réussite exemplaire.

La CFE Énergies demande au Gouvernement de ne pas balayer d'un revers de la main la dimension sociale de ce dossier et plus largement de la transition énergétique. Parce que comme la transition écologique sera sociale ou ne sera pas, la transition énergétique réussira avec les salariés ou sera un échec !

Contact presse : Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com